

La Ville de Gap recrute des agriculteurs pour réaliser des opérations de déneigement et de salage de la voirie communale de mi-novembre 2021 à mi-mars 2022.

Pour les secteurs de :

- Villarobert - Romette bas
- Ecole Chappa - La Pallud - Treschâtel - Colombis
- Montagne de Romette
- Sainte Marguerite
- Chabanas - Charance
- Malcombe - La Garde
- Charance - Les Monnets - Les Bassets - Puymonbeau - Parassac
- Eyssagnières - Chaudefeuille - Viaduc - St Jean
- La Tourronde - Les Abadous

Rémunération :

2 500 € HT correspondant au terme fixe rémunérant l'astreinte, la mise à disposition du matériel et autres frais fixes pour toute la période

70 €/heure HT pour le raclage

50 €/heure HT pour le salage (sel fourni par la Ville de Gap)

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter le service voirie au 04.92.53.18.25.

Les candidatures sont à adresser avant le 13 octobre 2021 à :recrutement@ville-gap.fr

**Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
CS 50092 - 05007 GAP Cedex**

www.ville-gap.fr